



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Prévention des addictions en milieu de travail

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels
Avec la participation du Médecin du travail et/ou de l'IST

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Diminuer les risques liés aux addictions

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Remise d'une fiche décrivant pas à pas la conduite à tenir

*Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail*

Programme et contenu

1. Réglementation

2. Addictions

- Définitions
- Chiffres
- Tabac
- Alcool
- Drogues
- Médicaments
- Effets constatés
- Conséquences professionnelles

3. Conduite à tenir

- Règlement intérieur
- Conduite à tenir
- Devoir d'alerte

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

